

NUMERO SPECIAL - EAU ET ASSAINISSEMENT - SEN/926

FORMULATION DU PROGRAMME SEN/926

« Accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural dans les régions de Louga et de Thiès »

Le 9 décembre 2005 s'est tenue à Dakar la 4^{ème} session de la Commission de Partenariat entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Les deux gouvernements ont convenu de poursuivre leur coopération dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Cette intervention doit être considérée comme un sous-programme intégré.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Sénégal a transmis au Grand-Duché de Luxembourg par lettre n° 00269 / MEF/DCEF/DPS du 06 janvier 2006 une requête pour la réalisation d'un projet d'hydraulique et d'assainissement rural dans les régions de Thiès et de Louga au titre du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire PEPAM. Une mission a été menée en février et mars 2006, pour l'identification des programmes devant composer le PIC 2007-2011.

Le 26 janvier 2007 les autorités sénégalaises et Luxembourgaises ont signé le deuxième Programme Indicatif de Coopération (2007-2011). Celui-ci constitue le cadre de la coopération entre les deux pays et fait de la lutte contre la pauvreté son principal objectif. C'est ainsi que dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, il est prévu de poursuivre le partenariat en cours dans les régions de Louga et de Thiès en contribution à la mise en œuvre du PEPAM. C'est sur cette base que Lux-Development a reçu le mandat de formulation en date du 17 juillet 2006 pour le "Programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales des régions de Louga et Thiès". Le programme portera sur une durée de 5 ans et son budget indicatif est de 15 000 000 EUR.

LE PEPAM - PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLÉNAIRE

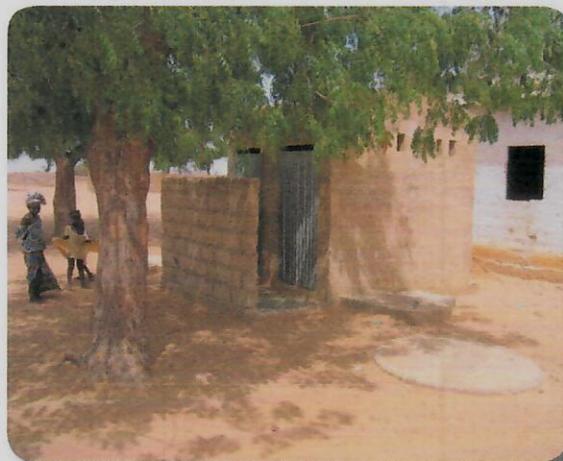
A l'instar de la Communauté internationale, le Gouvernement du Sénégal est engagé dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui vise, de manière globale, à réduire de moitié d'ici 2015 le niveau de la pauvreté dans les pays en développement.

Le principe d'une approche programme, dénommée Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire - PEPAM a été retenu par le Gouvernement comme moyen opérationnel pour atteindre les OMD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement. Le PEPAM s'inscrit dans les cadres plus globaux que sont le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et le Document de Stratégie de

Réduction de la Pauvreté (DSRP) validé en 2002. Les objectifs de l'eau potable et de l'assainissement seront ajustés sur ceux des OMD dans le DSRP en cours de révision pour 2005-2007. Afin de soutenir la mise en œuvre du PEPAM, une lettre de politique sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu urbain et rural a été cosignée le 15 juillet 2005 par le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique, le Ministre de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement, le Ministre du Plan et du Développement Durable et le Ministre de l'Economie et des Finances.

La mise en œuvre du sous-programme hydraulique rurale du PEPAM se déroule en 3 composantes:

1. la composante «Infrastructures d'eau potable» prévoit l'alimentation en eau potable de 3 251 localités pour une population de 2,36 millions de personnes en 2015, et la consolidation du service de l'eau dans 3 700 localités déjà desservies ;
2. la composante «Infrastructures d'assainissement» prévoit la réalisation de 355 000 systèmes autonomes domestiques et 3 360 édicules (urinoirs) publics ;
3. la composante «Cadre unifié d'intervention», commune avec l'assainissement rural, comprend : (i) le renforcement des capacités d'exécution des services de l'État, des Collectivités locales et secteur privé, (ii) le renforcement des capacités de gestion des associations d'usagers, (iii) le renforcement des capacités de suivi-évaluation, (iv) le renforcement des capacités de financement local à travers des systèmes financiers décentralisés et (v) la coordination du programme et services de consultants.



Dakar Mbaye - Edicule public

(1) Taux de change : 1 EUR = 655.957 FCFA

Le montant estimatif total du PEPAM pour le milieu rural est de 2 74,1 Mds FCFA⁽¹⁾ sur la période 2005-2015 dont 154,3 Mds FCFA pour les infrastructures d'eau potable, 103,5 Mds FCFA pour les infrastructures d'assainissement et 16,3 Mds FCFA pour la mise en place du cadre unifié d'intervention.

La revue annuelle du PEPAM qui s'est tenue du 26 au 28 juin 2007 au Méridien a mis en exergue les résultats de la période 2005-2007 qui sont :

- **au niveau de la mobilisation des financements**

Une mobilisation effective d'environ 259 milliards FCFA a pu être réalisée sur un total prévisionnel de 515 milliards pour la période 2005-2015, ce qui représente un taux de mobilisation global de 50,3%. Toutefois, il est à noter que si les ressources mobilisées en faveur du secteur de l'hydraulique urbaine et de l'hydraulique rurale sont en ligne avec les attentes, elles sont très insuffisantes pour ce qui concerne l'assainissement, en particulier l'assainissement rural, ce qui pourrait compromettre la réalisation des OMD.

- **au niveau des taux d'accès,**

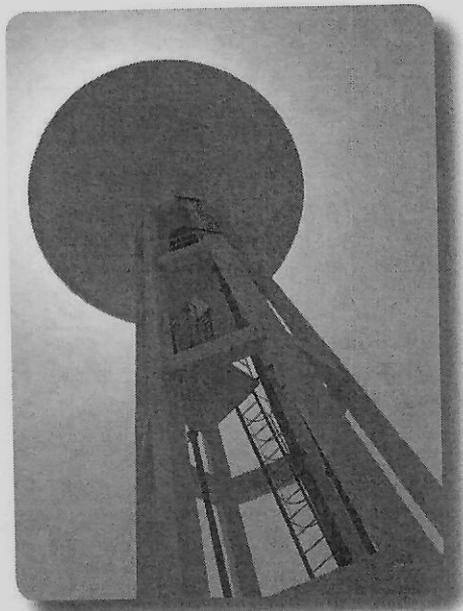
La situation des taux d'accès est la suivante par sous-secteur.

Pour l'hydraulique rurale, le taux d'accès est passé de 64% en 2004 à 69% fin 2006, ce qui se traduit par l'accès à l'eau potable de près de 500.000 personnes supplémentaires en milieu rural. Notons que les estimations initiales prévoyaient un taux d'accès de 67% ; ce qui traduit un écart positif de 2 points mais également signifie que de gros efforts ont été déployés aussi bien par l'Etat, les partenaires au développement dont le Luxembourg mais aussi les ONGs intervenant au Sénégal.

Pour l'assainissement rural, le taux d'accès, qui était de 17% en 2004, n'a pas significativement évolué en raison du faible nombre de réalisations entre 2005 et 2006.

- **au niveau du cadre unifié des interventions,**

Une avancée notable a été réalisée dans la préparation du plan de transfert de la maintenance des forages ruraux motorisés au secteur privé avec l'élaboration d'un plan d'affaires, d'un zonage des installations, et d'un calendrier actualisé de désengagement de la Direction de l'exploitation et de la maintenance.



Sibasor

⁽²⁾ Structure créée par le Mouvement des Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal en collaboration avec les guides et scouts du Luxembourg

Pour la loi sur le service public de l'eau potable, un avant-projet de texte a été adopté par les acteurs et sera prochainement soumis aux autorités. Un avant-projet de code de l'assainissement est en cours d'élaboration. Les autres instruments du cadre unifié d'intervention (portail internet, plan local d'hydraulique et d'assainissement, manuels des projets, système de suivi-évaluation) ont été mis en place et leur déploiement est engagé.

CONTRIBUTION DE LA COOPERATION LUXEMBOURGEOISE DANS LE DOMAINE EAU-ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL AU SÉNÉGAL

Dans le cadre de la Coopération bilatérale, le Grand Duché de Luxembourg appuie depuis 1997, le Sénégal dans ses efforts pour l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable des populations rurales par le financement d'importants projets sous forme de subvention non remboursable.

Deux importants projets : le SEN/011 et le SEN/012 ont caractérisé cette coopération par la réalisation de 19 systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) multi-villages qui ont permis d'assurer la desserte en eau potable de 264 villages touchant près de 70 415 personnes dans les régions de Louga et de Thiès d'un coût de 4,4 milliards FCFA.

A cela s'ajoute un projet pour l'amélioration de la formation professionnelle avec un important volet approvisionnement en eau potable au Centre International de Formation Pratique ⁽²⁾(CIFOP) de Mboro et aux villages environnants.

D'une manière générale, ces projets répondent à un schéma type d'AEP multi-villages consistant à réaliser des forages équipés de châteaux d'eau pour alimenter à travers de grandes adductions tous les villages polarisés sur un rayon de plus de six kilomètres.

Les projets financés par le Grand-Duché de Luxembourg s'accompagnent d'un important volet animation-sensibilisation avec comme objet la mise en œuvre de toutes les actions qui devraient permettre aux populations bénéficiaires de prendre conscience des responsabilités qu'elles doivent assumer et d'être aptes à exécuter correctement la prise en charge des frais d'exploitation, de maintenance et de renouvellement des infrastructures hydrauliques (hormis le forage et le château d'eau) destinée à leur approvisionnement en eau potable.

En outre sur le reliquat obtenu du projet SEN/011, un volet assainissement rural a été mis en œuvre en collaboration avec l'antenne sénégalaise du Centre Régional pour l'Eau Potable et Assainissement à faible coût (CREPA). La phase pilote de ce volet a permis de réaliser en 2002 dans les 8 villages centres 383 ouvrages d'assainissement. Lors de la phase d'extension au niveau des villages polarisés, environ 3 500 ouvrages comprenant des douches, les lavoirs-puisards et des latrines, ont été réalisés. Les travaux ont été achevés en décembre 2006.

Une 2^{ème} rallonge budgétaire a été accordée dernièrement au Projet SEN/012 pour la réalisation de huit systèmes d'adduction d'eau multi-villages pour desservir en eau potable 77 villages de plus de 28 000 habitants pour un coût de 2 225 milliards FCFA. Les contrats sont en cours d'approbation et les travaux vont démarrer incessamment.

PROCESSUS DE FORMULATION DU PROGRAMME SEN/926

1^{ÈRE} ÉTAPE : ETUDES DE BASE

Les études de base de la formulation du projet se sont déroulées comme suit :

Pour le volet EAU

Les études de base du SEN/926 ont été réalisées dans la période du 03 avril au 29 juin 2007. Dans sa mise en œuvre, cinq missions ont été effectuées :

- **Mission 1** : Etudes socio-économiques pour maîtriser la demande en eau (population et cheptel) en tenant compte des réalités socio-culturelles et économiques des populations concernées.

Cette mission a été effectuée dans la période du 03 avril 2007 au 5 mai 2007 par le Cabinet Groupe d'Etudes et de Recherche d'Appui à la Décision, (GERAD) assisté des agents de la Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR). Elle a fait l'objet d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final.

- **Mission 2** : Etudes topographiques pour déterminer le tracé des adductions d'eau comprenant les profils en long et les plans de masse

Cette étude a été effectuée durant la période du 26 avril 2007 au 15 juin 2007, soit 51 jours par le du Bureau d'Etudes Simon & Christiansen Afrique (SCA) assisté des agents de la DHR.

- **Mission 3** : Etudes hydrogéologiques pour faire la situation hydrogéologique de la zone du projet en précisant les caractéristiques des différentes nappes, leur performance et leur qualité chimique ainsi qu'à la détermination des profils et coûts prévisionnels des forages. Ces prestations ont été

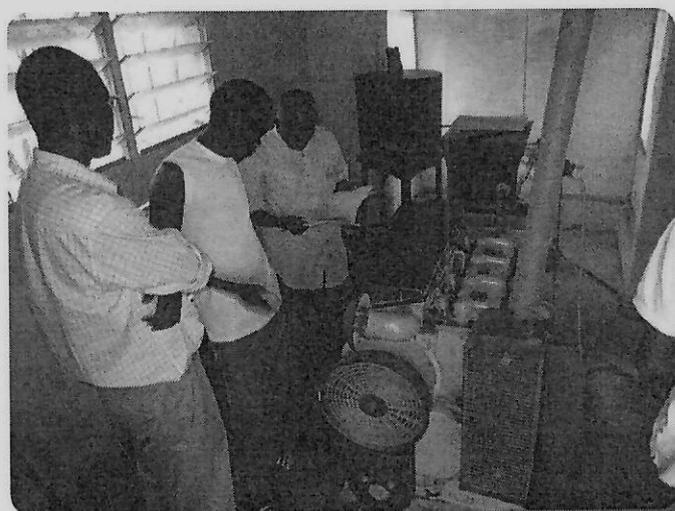
effectuées par les techniciens de la DHR.

- **Mission 4** : Conception technique pour faire le dimensionnement des ouvrages de stockage, de distribution et du matériel d'exhaure. Cette mission a été placée sous la supervision du Bureau d'Etudes Simon & Christiansen Afrique assisté des techniciens de la DHR..

- **Mission 5** : Estimation des coûts du projet

L'évaluation technique et financière de chaque système multi-villages à consister à préciser la nature des investissements requis et leur coût prévisionnel ainsi que le coût de la vente de l'eau qui devra être supporté par les usagers pour assurer la durabilité du service de l'eau. Cette prestation a été réalisée par Simon & Christiansen Afrique (SCA) avec la collaboration des techniciens de la DHR sur la base des prix en vigueur au Sénégal.

Les résultats de l'ensemble de ces 5 missions ont été consignés dans un rapport qui a été remis à l'équipe d'experts commis par Lux-Development et a servi de support pour la formulation.



Dakar Mbaye

Tableau de la localisation administrative des 10 villages centres du SEN/926

Région	Département	Arrondissement	Communauté rurale	N°	Localités	Nombre villages polarisés	Population
THIES	Thiès	Thiènaba	Thiènaba	1	DIAYANE	25	6 614
			Touba Toul	2	PIROUM NDARI	18	7 171
		Notto	3	MBOMBOYE	6	7 980	
	Mbour	Sindia	Malicounda	4	TENETOUBAB	18	7 615
	Tivouane	Niakhène	Ngandiouf	5	NDIOMPY	19	5 510
			Notto Gouye Diama	6	DOUGNANE	6	4 450
		Pambal	Chérif Lô	7	NDINDY	28	8 560
LOUGA	Kébémér	Darou Mousty	Darou Marnane	8	THIOURANG PEULH	34	5 515
		Ndande	Thieppe	9	THIEPPE	23	4 405
				10	TEBENE	19	4 122

Le projet permettra de desservir en eau potable 206 villages pour une population de près de 62 000 habitants.

Pour le volet ASSAINISSEMENT

Pour le volet « assainissement », les études de bases ont consisté en la réalisation d'une étude de milieu menée par le CREPA avec la collaboration de la Direction de l'Assainissement. Cette étude d'une durée de 2 mois (mai -juin 2007) avait pour objet de :

- caractériser l'environnement physique et socio économique des sites concernés ;
- déterminer les besoins en ouvrages de chacun des sites et apprécier la volonté et la capacité de payer des populations ;
- déterminer le nombre d'ouvrages d'assainissement requis dans les villages concernés de même que les choix technologiques appropriés pour l'évacuation des excréta et des eaux usées ;
- évaluer les coûts des ouvrages et proposer les stratégies de mise en œuvre du projet.

Ainsi, ont été concernés :

- les 326 villages bénéficiaires du projet SEN/012 « globalisé » (SEN/012, rallonge 1 et rallonge 2) ;
- les 30 villages bénéficiaires du projet SEN/017.

Pour l'évaluation du budget relatif au volet assainissement il a été tenu compte de :

- l'étude de milieu (déjà réalisée par le CREPA) des 32 villages raccordés sur fonds propres (SEN/011) ;
- des villages devant être alimentés en eau potable dans le cadre du projet SEN/926.

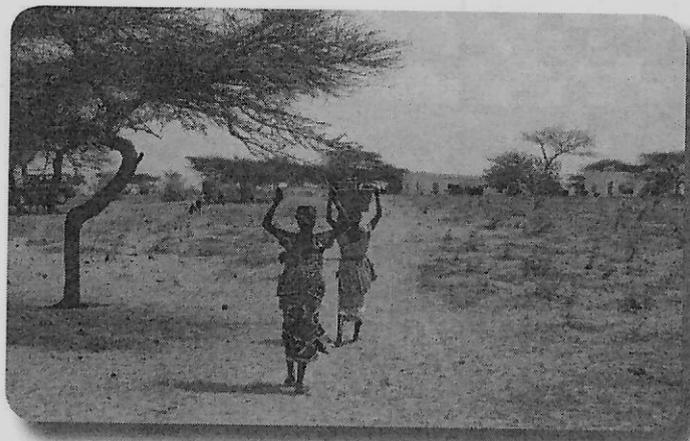
2^{ÈME} ÉTAPE : FORMULATION PROPREMENT DITE

Au terme de cette première étape et sur la base des conclusions des études préliminaires, la mission de formulation proprement dite a été réalisée en deux missions par le bureau SHER (Société pour l'Hydraulique, l'Environnement et la Réhabilitation) qui a mis à disposition un expert international assisté d'un expert local (uniquement mission 1). Deux missions de 15 jours chacune ont été effectuées en juillet et en août 2007 :

- **Mission 1 (validation des études de base)** : Elle s'est concentrée sur le dimensionnement des ouvrages à réaliser en matière d'eau et d'assainissement, mais également sur la composante d'appui institutionnel, sur le montage du projet proprement dit.
- **Mission 2 (consolidation)** : Elle a permis la consolidation des résultats de la mission 1 à travers l'élaboration du cadre logique et du budget, le montage institutionnel, la recherche de synergies avec d'autres bailleurs de fonds, etc. La rédaction du document de programme est en cours.

Comité technique

Dans le but d'assurer la coordination du processus de formulation, un comité technique composé des représentants de la DHR, de Lux-Development, de l'Unité de Coordination du PEPAM, de la Direction de l'Assainissement a été mis en place. Ce comité a été assisté de la Direction de l'Exploitation et de



Tenebe

la Maintenance (DEM) et de la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eaux (DGPRE). Ce comité s'est réuni plusieurs fois au cours du processus de formulation : approbation des dossiers de consultation ; évaluation des offres, choix des consultants ; validation des différents rapports sectoriels...

LOGIQUE D'INTERVENTION PROVISoire DU PROGRAMME SEN/926

Résultats :

La formulation du projet SEN/926 a permis de déterminer les résultats attendus suivants. Ceux-ci sont provisoires et devront être confirmés par les autorités des deux pays partenaires :

Volet EAU

- Réalisation de 10 systèmes d'AEP Multi-villages pour desservir 62 000 personnes à travers 206 villages avec un réseau d'AEP de 312 km de canalisations ;
- Mise en place de 10 Associations des Usagers du Forage (ASUFOR) et mise à niveau de 27 ASUFOR ;
- Mise en place d'un programme de mobilisation sociale et de changement de comportement – participation des populations et collectivités pour la durabilité ;
- Accompagnement de la DEM dans le processus de transfert de la maintenance des forages ruraux au secteur privé ;
- Réalisation de 4 piézomètres pour le suivi de la nappe ;
- Suivi-évaluation des projets SEN/011, SEN/012, SEN/017 et SEN/026 ;
- Études complémentaires : 34 Plans locaux d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) dans les régions de Louga et de Thiès en synergie avec la composante d'accompagnement SEN/023 ;
- Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) ;
- Formation de certains agents des cellules de projet.

Volet ASSAINISSEMENT

- Réalisation de 12 871 ouvrages d'assainissement à travers 369 villages dans les régions de Thiès et de Louga, concernant une population de 68 000 habitants environ
- Mise en place d'un programme de mobilisation sociale et de changement de comportement – participation des populations et collectivités pour la durabilité.

Besoins exprimés par la population :

Latrines : 6 567
Douches : 6 035
Lavoirs-puisards : 5 683
Lave-mains : 5 683
Edicules publics : 60

Objectif du projet : satisfaire environ 50% de la demande en ouvrages. Les réalisations suivantes sont prévues dans le cadre du projet :

Latrines : 3 376
Douches : 3 130
Lavoirs-puisards : 2 929
Lave-mains : 3 376
Edicules publics : 60

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Durant la deuxième mission de formulation, le plan stratégique de mise en œuvre du projet a été élaboré. Les aspects techniques et financiers des différentes composantes de la formulation ont été passés en revue d'une manière détaillée. Le mode d'exécution, la durée, les acteurs et le début et la fin de chaque activité ainsi que son coût ont été déterminés.

Pour atteindre les objectifs et rendre plus efficace l'exécution du projet, chaque composante est pilotée par une cellule. Les cellules sont dotées de moyens humains, matériels et logistiques nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Il s'agit de :

- **la cellule eau :** elle assure la planification des travaux d'AEP, la supervision et le contrôle des travaux de forage, de génie civil et d'installation des équipements d'exhaure. La cellule est appuyée par des experts extérieurs dans la supervision et le contrôle des travaux.
- **la cellule IEC/transfert :** elle s'occupe de l'animation – sensibilisation du projet. Elle a également pour rôle de piloter la mise à niveau des 27 ASUFOR des projets SEN/011 - 012 - 017. En plus de ces activités, la cellule a pour tâche de piloter le transfert de la maintenance des infrastructures hydrauliques rurales.
- **la cellule assainissement :** son rôle sera de piloter la réalisation des ouvrages d'assainissement individuels et collectifs dans les zones d'intervention des projets SEN/011, SEN/012 et SEN/017 en collaboration avec le CREPA partenaire stratégique comme préconisé dans le document du PIC 2 .

En dehors de ces trois cellules, une unité de coordination sera mise en place. Elle aurait pour vocation de coordonner et d'harmoniser les actions des différentes cellules.

Le comité technique mis en place lors de la formulation continuera ces activités. Il constituera un cadre de concertation, de

partage et de validation de proposition des différentes cellules.

En outre, un comité de pilotage est proposé. Il regroupe l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires du projet.

Par ailleurs, le suivi – évaluation du projet sera mené par l'Unité de Coordination du PEPAM en étroite collaboration avec l'unité de coordination du projet. A l'aide des grilles d'indicateurs de performance élaborés dans le cadre du PEPAM, le suivi – évaluation permettra de donner la situation par rapport aux prévisions et aux objectifs du projet. En outre un accent particulier sera mis sur le suivi de la qualité de la ressource eau avec l'appui de la DGPPE.

La mise en œuvre du projet s'appuyera également sur les agents des Divisions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement, des Brigades de Puits et Forages des régions de Thiès et Louga. Ils assisteront les trois cellules dans l'exécution du projet.

PLANNING D'EXÉCUTION

Le projet SEN/926 va démarrer ses activités dans le 1er trimestre de l'année 2008 et sa clôture est prévue en 2011 suivant le planning ci-après :

PLANNING PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION DU PROJET SEN/926

ACTIVITES	2007												2008												2009												2010												2011															
	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
Mise en place du Projet (Remise Prod, Elaboration DAO et choix des attributaires)	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
A - Infrastructures Eau - Forages & Piézomètres	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
B - Infrastructures Eau - Génie Civil	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
C - Infrastructures Eau - Equipements d'exhaure	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
D - Eau - Information / Education / Communication (Iec) des bénéficiaires	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
E - Infrastructures Assainissement (Pic II & Pic III) SEN/926 > 50% de couverture de la population)	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
F - Logistique & Fonctionnement Cellule AEP - Appui à La DHR (Renforcement des capacités)	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
G - Logistique et Fonctionnement Cellule IEC & Transfert - Appuis à la DEM - Renforcement des capacités de la DEM	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
H - Logistique & Fonctionnement de la cellule Assainissement - Appui à la DA - Renforcement des capacités de la DA	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
I - Appui a la DGPPE - Renforcement des capacités de la DGPPE	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
J - Logistique & Fonctionnement Unité de Coordination & Suivi - Evaluation	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
K - Communication Projet	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
L - Appui au Processus de Transfert (DEM) - Renforcement de Capacité / Appuis au Processus de Transfert de gestion des forages pour La zone Centre	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															
M - Appui Institutionnel - Etudes préliminaires et complémentaires transversales	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]															

PERSPECTIVES

Après la rédaction du document de programme et sa validation par les autorités sénégalaises et luxembourgeoises, un atelier national sera organisé à Dakar, en présence des bénéficiaires et partenaires institutionnels, afin de présenter l'approche proposée.

La signature du protocole d'accord sanctionnant le financement du projet est prévu vers la fin de l'année 2007.

Le démarrage des activités du SEN/926 est prévu au premier trimestre 2008 par la mise en place de l'unité de coordination et des différentes cellules d'exécution.

Rédacteur principal : M. Mor Talla SEYE - DHR

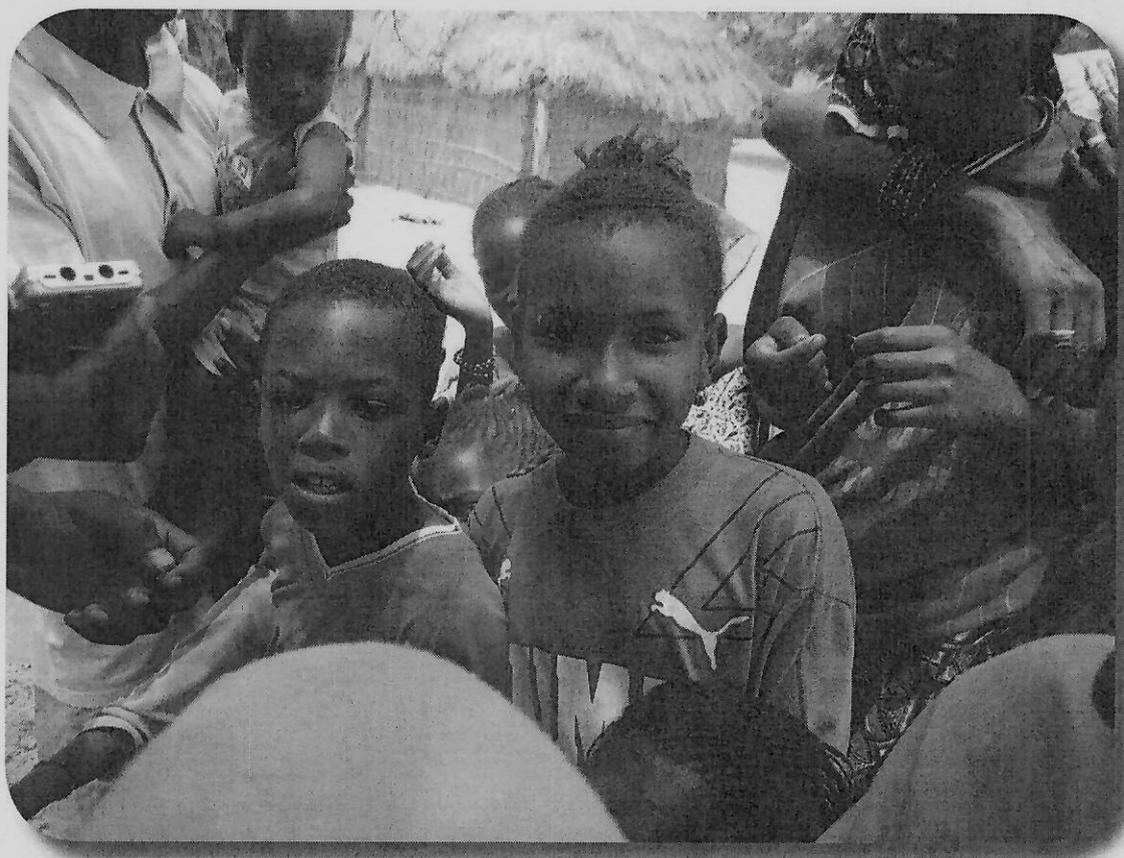
Comité de rédaction :

Mounirou BERTHE - Direction de l'Hydraulique Rurale, DHR

Moussa GUEYE - DHR

M. Noël DIALLO - Lux-Development, Bureau régional de Dakar

Mme Appoline GAYE - DA





SANCAAN-SINTIANE - LETTRE D'INFORMATION

Une lettre d'information réalisée par la DCEF et Lux-Development dans le cadre de la formulation des composantes du PIC Sénégal - Luxembourg 2007-2011

Responsable de la publication :

Mamour Ousmane BA (DCEF),
Igor WAJNSZTOK (Directeur du bureau régional de Lux-Development)

Rédacteur principal : Yann NACHTMAN, responsable de la cellule de coordination

La lettre sancaan-sintiane est publiée tous les quinze jours. Le blog est actualisé hebdomadairement :
<http://www.sancaan.blogspot.com/>

Route de l'Aéroport - Cité des Jeunes Cadres, Lot n°43 - BP / 29920 - DAKAR YOFF AEROPORT
Téléphone / Fax : 00 221 820 60 64 - eMail : rofdak@luxdev.lu



LUX-DEVELOPMENT
Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement



COOPERATION
SENEGAL - LUXEMBOURG

